

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2011

Le vingt quatre novembre deux mille onze, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 18 novembre 2011.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, L'HOSTIS Stéphanie, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, LE TROUHER Erwan, ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, EZANIC Jean-Louis.

Étaient absents : (excusés) LE SCANFF Didier, HOUEIX Magali, DETLOF-CHAPUT Stéphanie – (non excusé) MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : LE TROUHER Erwan

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2011.

### DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET LOTISSEMENT :

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 1 telle que figurant ci-après :

#### Fonctionnement :

##### Dépenses

- |  |             |
|--|-------------|
| - Compte 605 (achat matériel, équipement, travaux) | - 1250.00 € |
| - Compte 6615 (intérêts des comptes courants)      | + 1250.00 € |

### NUMÉROTATION DES MAISONS ET DÉNOMINATION DES RUES :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réunion du 4 novembre 2011 concernant la dénomination officielle des voies et places publiques de la commune.

Considérant que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles tels qu'ils ressortent du devis établi par l'entreprise SIGNATURE (11508.27 € TTC) et soumis à l'assemblée, peuvent être pris en charge par la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE qu'il sera apposé un numéro sur chaque immeuble de chaque village (à compter de 2 habitations par village)
- DÉCIDE que les voies et places publiques de la commune recevront les dénominations officielles comme indiquées sur le tableau ci-dessous,
- DÉCIDE qu'un crédit de 12 000 € sera ouvert aux budgets (2011 et 2012) de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives.

| Noms                     | Lieux-dits       |
|--------------------------|------------------|
| Impasse de Bellevue      | Bellevue         |
| Allée des Champs Elysées | Lann er Vouillen |
| Route de Pontivy         | Lann er Vouillen |
| Route de Malguénac       | Lann er Vouillen |
| Route de Quelven         | Lann er Vouillen |
| Impasse de la Lande      | Lann er Frost    |

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Route de Melrand                                    | Boderel                          |
| Chemin de l'Albizia                                 | Boderel                          |
| Chemin des Églantiers                               | Boderel                          |
| Impasse du Muguetier                                | Boderel                          |
| Route de Bonalo                                     | Boderel                          |
| Route de Saint Georges                              | Boderel                          |
| Rue des Lilas                                       | Boderel                          |
| Impasse des Rosiers                                 | Boderel                          |
| Rue des Mimosas                                     | Boderel                          |
| Impasse des Camélias                                | Boderel                          |
| Impasse des Forsythias                              | Boderel                          |
| Rue des Glycines                                    | Boderel                          |
| Rue Joseph Le Cam - Maire - 1833 à 1859             | Quelven                          |
| Impasse des Pommiers                                | Quelven                          |
| Rue Foutan  | Quelven                          |
| Rue de la Fontaine                                  | Quelven & Locmeltro              |
| Impasse du Paradis                                  | Quelven                          |
| Rue Henri-Auguste Brière                            | Quelven                          |
| Impasse de Corn er Lann                             | Quelven                          |
| Place de la Scala                                   | Quelven                          |
| Impasse de l'Ange                                   | Quelven                          |
| Chemin de Saint Georges                             | Quelven                          |
| Route du Moulin                                     | Guermeur                         |
| Route des Joncs                                     | Guermeur                         |
| Impasse Saint Gilles                                | Guermeur                         |
| Impasse des Marais                                  | Guermeur                         |
| Impasse de la Prairie                               | Guermeur                         |
| Route de Saint Nicolas des Eaux                     | La Croix Marguerite & Le Pradigo |
| Rue des Œillets                                     | La Croix Marguerite              |
| Rue des Pensées                                     | La Croix Marguerite              |
| Rue Edith Piaf - Chanteuse - 1915 - 1963            | Le Pradigo                       |
| Rue Jean Ferrat - Chanteur - 1930 - 2010            | Le Pradigo & Joli Cœur           |
| Rue Jacques Brel - Chanteur - 1929 - 1978           | Le Pradigo                       |
| Impasse Léo Ferré - Chanteur - 1916 - 1993          | Le Pradigo                       |
| Impasse Georges Brassens - Chanteur - 1921- 1981    | Joli Cœur                        |
| Route de la Sarre                                   | Quistiave                        |
| Impasse de la Mine                                  | Quistiave                        |
| Impasse de la Voie Romaine                          | Quistiave                        |
| Impasse Ferdinand Le Drogo - Cycliste - 1903 -1976  | Saint Jean                       |
| Rue Louison Bobet - Cycliste - 1925 - 1983          | Saint Jean                       |
| Rue Jean Robic - Cycliste - 1921 - 1980             | Saint Jean                       |
| Impasse Jean Malléjac - Cycliste - 1929 - 2000      | Saint Jean                       |
| Impasse Jean Marie Goasmat - Cycliste - 1913 - 2006 | Saint Jean                       |
| Rue Jean Le Guilly - Cycliste - 1932 - 2005         | Saint Jean                       |
| Route de Persquen                                   | Locrio                           |
| Impasse des Châtaigners                             | Locrio                           |
| Route de Manétanguy                                 | Locrio                           |

|                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| Rue des Peupliers       | Locrio               |
| Rue de la Lande         | Locrio               |
| Impasse des Chênes      | Locrio               |
| Impasse du Rocher       | Locrio               |
| Route des Mésanges      | Saint-Yves           |
| Route des Roitelets     | Saint-Yves           |
| Route des Hironnelles   | Saint-Yves           |
| Route des Chardonnerets | Saint-Yves           |
| Route des Bouvreuils    | Saint-Yves           |
| Route de Guémené        | Treuzarre            |
| Route de Locmeltro      | Treuzarre & Talhouet |
| Impasse du Sanglier     | Treuzarre            |
| Impasse du Chevreuil    | Treuzarre            |
| Route de l'École        | Locmeltro            |
| Rue du Centre           | Locmeltro            |
| Route de Coh Cazec      | Locmeltro            |
| Chemin de la Chapelle   | Locmeltro            |
| Impasse des Cyprés      | Talhouet             |
| Impasse des Mélèzes     | Talhouet             |
| Route de Séglien        | Saint Salomon        |
| Impasse de la Chapelle  | Saint Salomon        |
| Rue des Blés Dorés      | Saint Salomon        |
| Rue du Moulin           | Niziau               |
| Rue du Four             | Niziau               |
| Rue Haute               | Niziau               |
| Rue des Jardins         | Niziau               |
| Route Circulaire        | Kérhiec              |
| Route de Kermélinaire   | Trévano              |
| Rue des Chanterelles    | Trévano              |
| Route de Kervail        | Trévano              |
| Impasse des Bolets      | Trévano              |
| Route de Saint-Yves     | Kérauray             |
| Route de Créhiec        | Ponterre             |
| Allée er Fetan          | Kerroch              |
| Impasse Ty Forn         | Kerroch              |
| Allée Nevez             | Kerroch              |
| Rue Bihan               | Kerroch              |
| Route de Quilio         | Kerroch              |

### **CONTRATS D'ASSURANCES – CHOIX DES ASSUREURS :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été réalisée.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'avis d'appel d'offres est paru dans le journal Ouest France du 19 octobre 2011 sur le département du Morbihan ainsi que sur le site web. 6 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 novembre 2011 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- **Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes**, attribué à GROUPAMA pour 3942.70 €.
- **Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes**, attribué à la SMACL pour 1341.58 €.
- **Lot 3 – Véhicules à moteur et risques annexes**, attribué à GROUPAMA pour 1570.58 €
- **Lot 4 – Protection fonctionnelle des agents et des élus**, attribué à GROUPAMA pour 73.12 €,
- **Lot 5 – Risques statutaires**, attribué à APRIL pour 10416.37 €

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012. Il est reconductible de façon expresse par période annuelle sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés à GROUPAMA pour les lots 1, 3 & 4, à la SMACL pour le lot 2 et à APRIL pour le lot 5.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les cabinets retenus et à signer toutes les pièces relatives à ces marchés d'assurances.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier les marchés aux titulaires.

### **PRIME DU PERSONNEL – ATTRIBUTION DES COEFFICIENTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2011 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors de l'assemblée du 25 novembre 2010 concernant le régime indemnitaire du personnel communal.

La décision attribuait les propositions des coefficients pour l'année 2010. Pour l'année 2011 ces coefficients sont éventuellement à revoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de passer les taux des coefficients de 1.10 à 1.15 pour l'ensemble des agents sauf pour Mme LE CORRE qui reste à 1.25.
- autorise Monsieur le Maire à fixer les coefficients pour les années 2012 et suivantes.

### **CONVENTION MULTI-SERVICES AVEC LA FÉMODEC :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention Multi-services qui lie la collectivité avec la FEMODEC.

Il est proposé de reconduire pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive la dite convention.

La FEMODEC propose à des fins de simplification administrative une convention triannuelle.

Une contribution financière annuelle et forfaitaire est demandée. Pour les années 2012 - 2013 -2014, la participation financière de la commune est fixée à 168.13 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de renouveler son adhésion à la convention multi-services de la FEMODEC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette adhésion seront inscrits aux budgets des années correspondantes.

## **MOTION DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE UNESCO « JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS DE BRETAGNE » :**

Monsieur le Maire fait savoir que la Confédération FALSAB (Confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne) en lien avec le Ministère de la Culture ont initié une démarche de reconnaissance et de sauvegarde des jeux et sports traditionnels de Bretagne (jeux de boules, jeux de palets, jeux de quilles, jeux de force, lutte bretonne) auprès de l'UNESCO.

Une motion de soutien rédigée de la façon suivante est proposée à l'assemblée.

*Le conseil municipal de GUERN atteste apporter son soutien le plus vif aux efforts déployés en faveur de la démarche UNESCO, coordonnée par la Confédération FALSAB (Confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne) et la Fédération de Gouren (Lutte bretonne), qui vise à inscrire les « jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité établie par l'UNESCO.*

*Le conseil municipal soutient le développement des jeux traditionnels locaux.*

*Nous précisons que l'ensemble de notre municipalité s'inquiète vis-à-vis de l'éventuelle disparition des jeux et sports traditionnels de Bretagne.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de voter la motion proposée.

## **INFORMATIONS**

### **SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA BRETAGNE – CRÉATION D'UNE LIAISON SOUTERRAINE 225 KV :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a assisté à une réunion de concertation concernant le projet de création d'une liaison électrique 225 Kv entre Calan, Mur de Bretagne et Plaine Haute, ainsi qu'une transformation 6 3/225 Kv au poste électrique de Mur de Bretagne.

La création de cette liaison permettra de sécuriser l'alimentation électrique du Nord Bretagne, le renforcement de l'alimentation du Centre Bretagne et d'accueillir les énergies renouvelables.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Monsieur MARTIN fait savoir que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012. Pour ce faire la commune devra recruter 3 agents recenseurs (avant fin décembre) qui devront assister aux journées de formation début janvier.

Il est proposé de reconduire les zones de découpage de collecte de 2007, soit 3 zones pour notre commune.

Le recensement permet d'établir les populations légales, de fournir des données socio-démographiques sur les individus et les logements. Sont recensés tous les logements et toutes les personnes.

### **GUERN MAGAZINE :**

Monsieur le Maire fait savoir que le magazine sera livré pour le conseil municipal du 15 décembre.

### **POINT SUR LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE :**

Monsieur le Maire fait savoir que la réunion du conseil d'école a eu lieu le 10 novembre. 60 enfants sont scolarisés, dont 30 en maternelle. La répartition des 3 classes est la suivante :

- Classe maternelle : Petite section 1, petite section 2 et moyenne section (23 élèves)
- Classe cycle 1 : Grande section (8), C.P (5), CE1 (7)
- Classe cycle 2 : CE2 (6), CM1 (6), CM2 (5).

Les 8 élèves de grande section rejoignent les maternelles l'après midi.

Il va être nécessaire de réaliser une étude pour se projeter sur les 2, 3 années à venir.

Le projet d'école a été présenté.

Une veillée contée est prévue le 25 novembre et le spectacle annuel est programmé pour le 11 mai (pièce de théâtre sur le loup).

Le spectacle de Noël offert par la commune aura lieu le mardi 6 décembre au cours de l'après-midi.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### Réunions de l'année 2012 :

Monsieur le Maire remet le planning prévisionnel des réunions du conseil municipal et des réunions des adjoints pour l'année 2012.

#### Panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire fait savoir que le bilan de production des panneaux photovoltaïques est de 14250 kW, ce qui représente un chiffre d'affaire de 5985 €, soit une production supérieure de 10 % par rapport au prévisionnel.

#### Travaux de rénovation salle polyvalente et WC publics :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la salle polyvalente sont terminés. Les WC publics devront être terminés pour le 20 décembre.

#### Concours Gastounet :

Monsieur ELLIAS informe l'assemblée que le concours Gastounet est relancé pour l'année 2012. Les livrets sont déposés à la médiathèque.